

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 144

présenté par

M. Zulesi

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé du titre III :

« Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité aux communautés de communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.